

Règlement intérieur Octo'Bus

Fonctionnement

1- Organisation

Rattaché au Centre Communal d'Action Sociale, l'Octo'Bus est un service de transport qui s'adresse à tous les Deuillois, retraités et âgés de 60 ans et + et/ou handicapés, dont l'état de dépendance physique ou psychologique, nécessite un accompagnement véhiculé. Les rendez-vous sont à prendre sur l'accueil polyvalent social, au 01 34 28 66 36, du lundi au vendredi (fermeture le mardi après-midi).

Ce service ne revêt pas un caractère obligatoire, contrairement aux aides légales instruites par le CCAS. Sur la commune, un chauffeur spécialisé dans le transport des personnes âgées a pour mission de véhiculer sur différents lieux, les personnes âgées et/ou à mobilité réduite. L'Octo'Bus étant adapté pour les personnes présentant un handicap avec rampe d'accès pour fauteuil roulant.

L'accompagnement peut se faire de façon individuelle mais aussi groupée, dans le cas de courses dans les supermarchés ou de sorties collectives.

Le chauffeur est équipé d'un portable sur lequel il ne peut être joint, que dans le but d'assurer le retour des personnes accompagnées pour l'aller.

Ce numéro ne peut, en aucun cas, servir à la prise de rendez-vous pour la réservation de l'Octo'Bus, aucun rendez-vous ne sera pris en compte par appel sur ce portable.

Démarche pour un rendez vous :

La personne souhaitant un trajet contacte l'accueil du CCAS, au moins 48 heures à l'avance, au 01 34 28 66 36. En fonction des disponibilités sur le planning et de la nature de la demande, le rendez-vous est enregistré. Il convient de préciser au moment de la réservation si un retour est nécessaire.

Les rendez-vous récurrents de type loisirs peuvent être dans certains cas exceptionnel (rendez-vous médicaux) annulés ou déplacés.

2- Horaires de l'Octo'Bus

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h15 à 17h30. Le service n'est pas assuré le week-end et les jours fériés.

3- Tarif et achat de la carte de transport

La carte de 10 trajets doit être achetée au préalable à l'accueil multiservices et est vendue au prix de 7 €. Le règlement doit se faire par espèces. Aucun règlement financier ne peut être pris dans l'Octo'Bus.

Il est impératif d'être en possession de sa carte, à chaque déplacement le chauffeur la validera par un tampon dateur. Un aller-retour équivaut à deux courses.

4- Prise en charge

La prise en charge se fait au domicile du bénéficiaire aux conditions qu'il souhaite (accompagnement ou non jusqu'à la porte du domicile).

La destination est prévue lors de la réservation, elle ne peut pas être changée en cours de trajet.

En cas de malaise ou d'accident de la personne transportée sur le site du rendez-vous, et afin d'assurer la sécurité du bénéficiaire, le chauffeur n'étant pas un professionnel de santé, ni habilité, ne pourra assurer le retour à son domicile.

Pour des raisons de précautions sanitaires, en cas d'intervention chirurgicale et d'anesthésie, le chauffeur ne pourra assurer le retour. Les praticiens médicaux prendront les dispositions nécessaires pour faire raccompagner le bénéficiaire à son domicile (VSL, ambulance, taxi).

Le service décline toute responsabilité, en cas de perte ou d'oubli d'objets personnels dans l'Octo'Bus. Les objets retrouvés dans le véhicule seront déposés à l'accueil du CCAS.

5- Lieux desservis :

L'Octo'Bus assure les déplacements sur la commune (médecins, paramédicaux, commerces...)

Il peut se rendre également :

- Intermarché à Montmagny
- Carrefour à Saint-Brice
- Auchan à Soisy-sous-Montmorency

Pour les déplacements médicaux hors communes il peut se rendre :

- Hôpitaux Delafontaine à Saint-Denis ; Simone Veil à Eaubonne
- Clinique Claude Bernard à Ermont
- Centre Cardiologique du Nord à Saint-Denis
- Clinique de Longprés à Domont
- Hôpital privé Nord Parisien à Sarcelles
- Tous les spécialistes à Enghien-Les Bains

Droits et devoirs du bénéficiaire :

Le bénéficiaire est en droit d'attendre un service de qualité et les précautions nécessaires à un bon accompagnement. Ce service de transport est un moment de convivialité qui permet aux personnes dépendantes de maintenir le lien social et de garantir leur autonomie. Un respect mutuel est nécessaire.

Le bénéficiaire doit respecter l'horaire de rendez-vous et prévenir au 01 34 28 66 36, en cas d'annulation. Il doit veiller à respecter les consignes de sécurité et attacher obligatoirement la ceinture de sécurité. Aucune dérogation n'est acceptée.

Il doit se conformer aux règles du code de la route.

Il est interdit de fumer et manger dans le véhicule.

Lors de la prestation, le bénéficiaire doit se conformer aux règles d'hygiène afin de ne pas incommoder les autres usagers et le chauffeur.

Le service se réserve le droit de refuser le transport d'une personne en cas de manquement au règlement.

Le chauffeur ne peut percevoir de gratification financière. Aucune transaction financière ne peut se faire entre le chauffeur et le bénéficiaire.